

# LES NOUVELLES DE VOTRE COURTIER

L'ENGAGEMENT TOTAL

TRIMESTRE 4 - 2011 - Trimestriel. Bureau de dépôt: Namur X



Assurances en Belgique  
et au Luxembourg

assurances  
prêts  
placements

Rue sur les Bords d'Eau, 9  
6600 Bastogne  
Tél: 061/230 130  
Fax: 061/214 190

Cbfa:100789A-cB

info@assurrisques.be  
www.assurrisques.be

\*LU-MA-ME-VE: de 9h00 à 12h30  
et de 13h à 17h

\*JE: de 9h00 à 12h30  
(travail à bureau fermé l'après-midi)

\*SA: de 9h30 à 12h  
(de septembre à juin)

En dehors de ces heures:  
sur rendez-vous



## Les compagnies d'assurance: plus sûres que les banques?

Voilà plusieurs années que l'attitude du secteur bancaire est fortement mise en cause. Quel que soit le pays, les reproches sont similaires: prise excessive de risques, spéculations, produits financiers toxiques, ... Pour l'essentiel, le secteur de l'assurance reste à l'abri de ces critiques. Pourquoi? Plusieurs raisons expliquent cette différence. Le banquier s'intéresse avant tout à la rentabilité, tandis que l'assureur place la sécurité au sommet de ses priorités. Là où le banquier s'engage dans la spéculation, avec la promesse de gains faciles et rapides, l'assureur se montre plus prudent et réfléchi. Il sait que les mirages financiers sont des illusions et garde ses pieds solidement ancrés dans la réalité. Banques et assurances ne partagent pas non plus la même vision du temps. Le banquier privilégie le court terme, alors que l'assureur raisonne sur le long terme: en bon père de famille, il gère des réserves finançant des paiements futurs: pensions, assurances-vie, indemnisation de sinistres, ... Si le capital s'évapore en opérations spéculatives, l'assureur ne pourra pas faire face à ses obligations, l'échéance venue. L'assureur se montre donc circonspect par nature, et la loi belge renforce encore cette ten-

dance en imposant des obligations de gestion particulièrement strictes. L'assureur doit suivre des règles d'investissement limitant les risques de pertes, et être en mesure de rembourser à tout moment la valeur actuelle de ses contrats. En cas de faillite, les réserves ne peuvent en aucun cas servir à apurer les dettes, mais reviennent directement aux bénéficiaires. La compagnie doit aussi constituer une réserve additionnelle (la marge de solvabilité), réservée en priorité au remboursement des assurés. Et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un Fonds spécial de protection protège tout contrat d'assurance-vie à rendement garanti (branche 21), à concurrence de 100.000 € par client. Enfin, la FSMA (Financial Services and Markets Authority, nouvelle identité de la CBFA) exerce un contrôle permanent du respect de la législation et de la gestion des réserves. En ces temps où la sécurité des placements figure en tête des préoccupations de l'épargnant, le secteur de l'assurance offre sans aucun doute des solutions attractives, dont certaines s'assortissent d'avantages fiscaux (voir page 4). **Nous profitons de cette édition de décembre pour vous souhaiter une excellente année 2012.**

**Emmanuel Haag**



# Pneus hiver

AUTO

## **L'investissement en pneus hiver se justifie-t-il?**

### **Performances accrues**

Les pneus hiver ont fait leurs preuves, même en dehors des routes verglacées ou enneigées. Dès que la température descend sous 7 °C, l'adhérence des pneus été est insuffisante. Les pneus hiver améliorent immédiatement la sécurité, en augmentant l'adhérence au sol et en évacuant plus rapidement la neige, l'eau ou la boue. Conséquences: les pneus hiver réduisent significativement les risques de glissade ou d'aquaplanage, assurent un meilleur contrôle de la trajectoire et gagnent jusque 20% en distances de freinage. Ces performances tiennent à la composition de la gomme utilisée (plus souple), au dessin des rainures (qui accrochent mieux le sol et évacuent plus d'eau) et aux micro-lamelles incorporées au pneu, qui font effet de ventouse sur surfaces glissantes.

### **Trop cher ?**

Les pneus hiver sont généralement montés début octobre et démontés fin avril.

Un pneu hiver coûte un peu plus cher qu'un pneu été, mais cet investissement est rapidement amorti: durant les mois froids, les pneus été sont mis au repos et leur longévité est allongée. Le coût supplémentaire tient aux frais de main-d'œuvre: la majorité des usagers utilise un seul jeu de jantes, ce qui entraîne des interventions et pertes de temps à chaque permutation. C'est pourquoi un nombre croissant de conducteurs investit dans un second jeu de jantes, ce qui permet de changer de train de pneus en quelques minutes. Si vous n'avez pas envie de stocker les pneus au repos ou manquez d'espace, de nombreuses centrales de pneus offrent des solutions de garde, gratuites ou payantes.

### **Obligatoire ?**

Au Benelux, les pneus hiver ne sont pas obligatoires, mais vivement recommandés. Ceux qui ont expérimenté l'efficacité des pneus hiver sur route glissante



ne veulent généralement plus se priver de cette sécurité et confort de conduite accrues. Dans plusieurs pays voisins (et notamment tous les pays de sports d'hiver), un véhicule équipé de pneus été est considéré comme responsable, en cas d'accident de la route en conditions hivernales. En Allemagne, la loi stipule que les véhicules doivent être adaptés aux conditions météo, ce qui implique entre autres des pneus adéquats. Circuler par temps froid avec des pneus été est passible d'une amende. La Suisse applique une législation similaire. En Autriche, de même que dans certains pays scandinaves, les pneus hiver sont obligatoires.

# Conseils de prévention

HIVER

**Vos assurances couvrent vos sinistres ainsi que votre responsabilité civile. Encore faut-il que vous ayez pris les mesures préventives utiles.**

### **Dégâts aux bâtiments**

Les dégâts aux canalisations d'eau surviennent principalement en cas de gel important soudain, ou de périodes prolongées de gel modéré. Les tuyaux et robinets extérieurs, de même que les canalisations où l'eau stagne sont les plus sensibles au gel. À défaut de les purger, des ruptures ou fuites sont probables et la compagnie d'assurance pourrait impliquer votre responsabilité et refuser son intervention. Pareil si vos gouttières sont bouchées par des feuilles mortes ou autres débris. Si des pièces sont innocuées, laissez les radiateurs sur la position "antigel", ce qui contribuera à l'équilibre thermique du bâtiment, améliorera le confort et évitera de possibles dégâts aux canalisations intérieures.

### **Chauffage**

Pour éviter les risques de feu de cheminée, qui peuvent être la source d'incendies ravageurs, la loi impose un ramonage annuel des cheminées reliées à une chaudière au mazout ou tout système de chauffage à combustible solide (charbon, bois, ...). La loi impose aussi un entretien annuel pour les chaudières à mazout ou à combustible solide. Pour les chaudières à gaz, l'entretien doit se faire au minimum une fois tous les deux ans en Flandre (y compris la cheminée), ou tous les trois ans à Bruxelles ou en Wallonie (sans obligation pour la cheminée). Les citernes à mazout sont également soumises à des contrôles obligatoires, variables selon la région, la vétusté de l'installation et la capacité de stockage. Pour l'ensemble de ces contrôles, faites appel à des professionnels agréés, seuls autorisés à délivrer des attestations prouvant le respect de vos obligations légales. Vous serez ainsi libéré de toute

responsabilité en cas de sinistre. Ces contrôles ont plusieurs autres avantages: moins de risques d'incendie ou d'émanations toxiques (voire mortelles), moins de pollution, meilleur rendement, réduction de la facture énergétique (souvent de 5 à 15%), ... L'entretien régulier de la chaudière prolonge aussi sa durée de vie. Au total, vous êtes largement gagnant.

### **Trottoirs glissants**

En cas de neige ou de verglas, les règlements communaux imposent généralement aux riverains de dégager leurs trottoirs, ou d'y répandre du sel ou des cendres. Le riverain qui ne remplirait pas cette obligation pourrait être tenu pour responsable de la chute d'un passant. L'assurance RC familiale indemniserait la victime, mais pourrait se retourner contre un riverain au comportement manifestement négligeant (par exemple si tous les trottoirs de la rue sont dégagés, à l'exception de celui incriminé).

# Faux indépendants: danger!!!

EMPLOI

**Les charges patronales sont très élevées en Belgique. Dès lors, la tentation est grande de recruter du personnel sous un statut d'indépendant, plus économique et plus souple. Bonne ou mauvaise idée?**

## Faux ou vrai indépendant

Ce qui caractérise un faux indépendant est le lien de subordination qui l'unit à l'employeur. À l'inverse, un vrai indépendant n'est pas soumis à l'autorité de son client: il organise lui-même l'exécution de son travail, ne reçoit pas d'ordres, n'a pas à justifier de l'utilisation de son temps de travail ni de ses absences, ... Il ne touche pas de salaire, mais négocie ses prix et conditions de paiement. Il facture ses prestations et prend le risque de non-paiement ou de faillite du client. Sur le terrain, ces différences fondamentales de statut sont parfois plus floues, et seule une analyse en profondeur permettra d'établir l'existence d'un éventuel lien de subordination.

## Lourdes sanctions

En cas de dénonciation, plainte ou contrôle de routine, les inspecteurs ne se contentent pas de l'éventuel contrat liant l'indépendant à son client, mais tentent d'identifier des indices de subordination dans l'exécution effective des prestations. Les faits que l'indépendant soit soumis à une forme de contrôle hiérarchique, qu'il pointe, ou qu'il exerce une responsabilité ou pouvoir de décision au sein de l'entreprise sont de

possibles indices d'identification d'un faux indépendant. Les inspecteurs sont généralement très motivés car la requalification en contrat d'emploi rapporte des sommes importantes aux caisses de l'État, sous forme d'arriérés de charges sociales, d'intérêts de retard, de majorations, ...

## Protections

Le faux indépendant perd le bénéfice de nombreuses dispositions protégeant les salariés: couverture sociale (incapacité de travail, pension, ...), barèmes, congés payés, prime de fin d'année, assurances, rupture de contrat, ... Ces différences importantes de régime incitent parfois le faux indépendant à dénoncer lui-même la situation aux autorités, en vue d'obtenir la requalification de son contrat. L'employeur a alors fort peu de chances de s'en sortir indemne, dans la mesure où le faux indépendant aura généralement pris soin de collecter une série de

preuves.

Les motivations de la dénonciation par le faux indépendant peuvent être multiples et se concrétiser à n'importe quel moment: rupture de collaboration, prise de conscience des avantages du statut de salarié, changements dans la vie privée impactant sur la vie professionnelle, accident de travail, désaccord avec la direction, ... Recruter de faux indépendants équivaut à la menace permanente d'une épée de Damoclès.

## Assurances

Par définition, l'indépendant ne bénéficie pas des assurances destinées aux salariés: accident du travail, pension complémentaire, hospitalisation, ... Il doit donc souscrire et financer lui-même les protections qu'il souhaite. Par contre, en cas de requalification, il bénéficie des protections dont il aurait bénéficié sous statut salarié. C'est un piège supplémentaire pour l'employeur: plus les enjeux sont importants, plus la tentation de dénonciation est grande. Scénario possible: un faux indépendant travaille depuis plusieurs années pour le même employeur, sans la moindre anicroche. Se rendant à son travail, il est victime d'un grave accident de la route, le mettant définitivement en incapacité de travail. N'ayant pas couvert ce risque à titre personnel, il se retrouve sans ressources. Sous la pression de son entourage, il se résigne à dénoncer son statut et obtient le droit à une rente à vie sous le couvert de la législation des accidents du travail.



*une attitude autoritaire peut constituer un indice de lien de subordination*

## Brèves

### Véhicules ancêtres

Les véhicules ancêtres immatriculés à dater de 2001 ont déjà une plaque commençant par la lettre «O». Les «Old Timer» immatriculés avant cette date étaient soumis à un système spécifique, mais doivent à présent être réimmatriculés avec une plaque «O». L'immatriculation en plaque «O» va de pair avec des limites très strictes d'utilisation du véhicule: essais, participation à des regroupements autorisés, ... Si le propriétaire souhaite faire un usage illimité de son véhicule, il doit le faire réimmatriculer sous le

régime de la plaque ordinaire. Les véhicules ancêtres avec plaque «O» sont soumis à un contrôle non périodique. Les véhicules ancêtres avec plaque ordinaire doivent répondre aux règles générales du contrôle périodique.

### Code moto

Lorsqu'il circule entre des véhicules à l'arrêt ou roulant à très faible allure, le motard ne peut plus dépasser les 50 km/h, avec une différence de vitesse maximale de 20 km/h par rapport aux autres véhicules. En complément au casque, des gants, veste à longues

manches, pantalon et bottes ou bottines de protection sont à présent obligatoires. Autorisation de stationner sur les trottoirs et sur les bernes surélevées des centres habités, à condition de ne pas entraver le passage et de ne pas présenter un danger pour les autres usagers de la voie publique. Âge minimum du passager abaissé de 12 ans à 8 ans pour vélomoteur ou moto de maximum 125 cc, à condition de prévoir un système de sécurité adapté. Âge minimum maintenu à 12 ans pour les motos de plus de 125 cc.

# Quel avenir ?

PENSION

**Votre pension légale suffira à couvrir vos besoins ? Dans la majorité des cas, la réponse est non.**

## Premier pilier : pension légale

La pension légale moyenne est d'environ 1.200 euros / mois. Une grande disparité existe par rapport à cette moyenne, et 20% des pensionnés vivent sous le seuil de pauvreté (moins de 900 euros / mois). Ce premier pilier des pensions est donc très insuffisant pour la majorité des citoyens, en particulier pour les indépendants. Sans compter que, si les finances publiques continuent à se dégrader, les pensions légales pourraient un jour être réduites (comme c'est déjà le cas dans le sud de l'Europe).

## Pension complémentaire

Une pension complémentaire s'impose comme une nécessité. Elle peut être liée à l'activité professionnelle (le 2<sup>ème</sup> pilier)

ou à une épargne individuelle (le 3<sup>ème</sup> pilier). De longue date, l'État encourage ces deux piliers par des incitants fiscaux.

## Second pilier

Le second pilier regroupe les pensions complémentaires pour salariés (assurance-groupe ou fonds de pension), indépendants (PLCI), ou dirigeants d'entreprise (EIP). Ces systèmes ont en commun d'être financés totalement ou partiellement par l'entreprise, qui bénéficie d'avantages fiscaux et sociaux. Quelques facteurs d'incertitude doivent être pris en considération. Rares sont ceux qui effectuent l'ensemble de leur carrière au sein d'une même entreprise. Que se passe-t-il si l'on change plusieurs fois d'employeur ou si l'on a une carrière mixte ? Et si l'on reste sans emploi durant une longue période ? Le second pilier définit aussi des plafonds limitant le montant de la pension complémentaire.

## Troisième pilier

Les assurances épargne à long terme ou épargne-pension permettent de constituer le capital nécessaire à compléter sa pension. Au plus jeune on souscrit, au plus faible sera l'effort d'épargne (si l'on se fixe un objectif de capital) ou au plus important sera le capital à l'échéance (si l'on se fixe un objectif de versement mensuel). Différentes formules sont envisageables, de produits défensifs à rendement garanti à des produits dynamiques, liés aux mouvements boursiers. Le choix dépendra à la fois de vos objectifs, profil d'investissement, âge, ...

## Urgent

Si vous souscrivez une assurance à rendement et capital garanti et payez votre prime avant le 31 décembre, l'État prendra 30 à 40% de vos paiements en charge, sous forme d'exonérations fiscales, sous réserve de remplir les conditions légales. N'hésitez pas à me contacter rapidement pour un avis personnalisé et gratuit.

# Qui est capable de prévoir 2012 ?

PLACEMENTS

**De grandes incertitudes rendent le choix des placements particulièrement complexes.**

## Contexte

La crise de l'euro et des dettes souveraines des États européens, le déficit abyssal des USA, les prévisions de croissance lente ou de récession, les menaces de faillites, une spéculation omniprésente qui réagit à la moindre rumeur, ... figurent parmi les nombreux facteurs qui brouillent la vision de l'épargnant. Globalement, le tableau est plutôt pessimiste et incite à la prudence.

## En attente de jours meilleurs

Placer ses fonds dans des produits présentant toutes les garanties de sécurité est une réaction adoptée massivement par l'épargnant. Elle a du sens dans ce contexte incertain, permet de mobiliser rapidement des capitaux si d'autres opportunités de placement apparaissent, mais aboutit généralement à une rentabilité négative, en comparaison au taux d'inflation. Cette absence de rentabilité peut être compensée par des garanties (légalisation très stricte pour les com-

pagnies d'assurance - voir page 1 -, garantie d'État, ...) et des exonérations fiscales. Parmi ces produits certains, les assurances-vie de la branche 21 à capital et rendement garantis figurent parmi les choix prioritaires (voir article page 4 : 30 à 40% de vos primes déductibles de vos impôts si paiement avant le 31/12).

## Les valeurs refuge

L'or a vu sa valeur multipliée par 8 en 10 ans. Excellente affaire pour ceux qui ont investi à temps. La majorité des analystes émettent toutefois des doutes pour l'avenir et il est vrai que les cours de l'or ont connu des revers ces dernières semaines. Des devises fortes (comme le franc suisse) tentent certains investisseurs, notamment ceux qui craignent de voir l'euro s'effondrer ou disparaître. Il ne faut pourtant pas sous-estimer les frais et prises de risque de cette approche. L'immobilier reste une voie de choix, même si les fortes plus-values des dernières années deviennent moins probables. L'investisseur immobilier prendra aussi en considération le niveau élevé de l'investissement, les frais, la hausse possible des taux d'intérêt, la taxa-

tion des plus-values, la durée d'immobilisation de ses capitaux, un possible durcissement de la fiscalité, ...

## La bourse

Les placements en actions et obligations offrent des possibilités de rendement, mais sont également associés à un niveau élevé de risques. N'importe quelle valeur peut voir son cours s'envoler ou s'écraser en quelques heures, sur base de la moindre rumeur. L'investisseur devra être avisé, suivre les marchés de manière attentive, anticiper les mouvements, prendre les bonnes décisions au bon moment, défendre les positions dans lesquelles il croit fermement, ... et être prêt à accepter aussi bien les bénéfices que les pertes.

